

COMITÉ DES LOISIRS ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE FRANQUELIN

TARIFICATION ET RÉGLEMENTATION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES LOISIRS

1. LOCATION POUR UNE FÊTE D'ENFANT

- Le coût est de 50\$ pour 4 heures (entre 8 heures et 17 heures).
- Déterminer l'heure du début ainsi que la fin de la fête.
- Le représentant et le locataire visiteront la salle avant l'événement afin de prendre connaissance du fonctionnement des lieux.
- Le locateur s'engage à ramasser les tables, les chaises ainsi que ses poubelles à la fin de l'activité.
- Le représentant a un droit de visite.

2. LOCATION POUR UNE JOURNÉE OU UNE SOIRÉE

- Le coût est de 100\$.
- Le représentant et le locataire visiteront la salle avant l'événement afin de prendre connaissance du fonctionnement des lieux.
- Le locateur s'engage à ramasser les tables, les chaises ainsi que ses poubelles à la fin de l'activité.
- S'il s'agit d'une formule apporter votre boisson, le locataire doit faire la demande d'un permis de réunion et assumer les frais. (prévoir au moins trois semaines).
- S'il y a un service de bar, le coût total de la location sera de 200\$. C'est le Comité des loisirs qui se chargera du comptoir bar. Il est nécessaire d'aviser au moins deux mois à l'avance pour ce type de réservation.

Réservation : Sandra 296-0641 Marie-Josée 297-2905 Myriam 298-0167 Francine 296-9732
Paiement à la réservation

CONDITION À TOUS LES LOCATAIRES : les locataires sont responsables de tous les bris qui pourraient survenir lors de leur activité.